

# Terre d'Émeraude communauté



## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : c'est parti à Moirans-en-Montagne !

Terre d'Émeraude Communauté a mandaté SOLIHA pour animer cette action auprès des propriétaires occupants ou bailleurs : il s'agit de les accompagner dans leur projet de rénovation de logement.



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**Animateur**



**Propriétaire occupant ou bailleur**

### La mission de SOLIHA envers la collectivité :

- Travail collaboratif avec l'ANAH, le Département du Jura, TEC et la commune de Moirans-en-Montagne
- Mobilisation des propriétaires : plan de communication (flyers, affiches, insertion sur internet, réunion publique) sur les 3 ans
- Mobilisation et informations des partenaires : les services de la commune, de TEC (Espaces France Service), CCAS, services sociaux du Département, CAF, les professionnels de l'immobilier, ADMR, CAUE, ADIL, AJENA etc.
- Démarche de prospection et de sensibilisation avec l'appui d'un réseau de partenaires locaux : services sociaux, artisans locaux, agences immobilières, notaires, maîtres d'œuvre
- Suivi administratif, technique et économique de l'OPAH pour TEC et la commune : suivi des demandes enregistrées, dossiers déposés, dossiers engagés, nature des projets, cartographies de bilan
- Comité de pilotage (deux fois par an) + Comité technique : réuni régulièrement

### La mission de SOLIHA envers les propriétaires :

- Permanences d'information du public : accueil des propriétaires sans rendez-vous, une demi-journée par semaine en mairie
- 1 visite technique « diagnostics-conseils » et aide à la décision : définition des travaux, évaluation des coûts, plan de financement, esquisses d'aménagement, amortissement et rentabilité des opérations locatives, fiscalité des opérations etc.
- Aide à l'obtention des devis détaillés et complets, conseils, définition du plan de financement définitif
- Préparation, dépôt et suivi des dossiers de demande de subvention pour le compte du propriétaire
- Etablissement du bilan de l'opération, vérification des factures, demandes de paiement et ceci pendant 3 années qui suivront la fin de l'OPAH
- Accompagnement social des ménages et des propriétaires : habitat indigne et précarité énergétique, mise en contact avec les services sociaux, adaptation du logement pour les personnes âgées, dépendantes ou handicapées etc.

